Je regrette que, ce mercredi 26 novembre, à la commission des lois du Sénat, l'article qui confère le statut de métropole aux agglomérations d'Orléans, Dijon, Saint-Etienne et Toulon, que j'ai vigoureusement défendu, n'ait pas été adopté par la majorité de cette commission, en dépit des efforts de persuasion qui avaient été préalablement accomplis par plusieurs parlementaires du Loiret et élus d'Orléans et de son agglomération.
J'avais prévenu que le parcours parlementaire sur cette disposition ne serait pas forcément de tout repos ! Nous en avons une première illustration.
Mais nous n'en sommes qu'au premier épisode. Et rien n'est perdu ! Avec d'autres, je déposerai pour la séance publique - qui aura lieu entre les 7 et 10 novembre – un amendement rétablissant l'article en question.
Et puis, il y aura l'examen du texte à l'Assemblée Nationale, puis une commission mixte paritaire, puis, probablement, de nouvelles lectures à l'Assemblée, au Sénat, puis à l'Assemblée.
Tout reste donc possible ! Et je continuerai de me battre avec détermination pour qu'Orléans, capitale régionale, puisse bénéficier du statut de métropole.

Jean-Pierre Sueur

>> L'article paru dans Apostrophe 45 le 26 octobre 2016
>> L'article de La République du Centre du 27 octobre 2016
>> L'article paru dans Mag Centre le 1er novembre 2016

Phoca PDF